



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Réunion SDIS / Intersyndicale

Objet : Négociations

Ce jour, le SDIS et l'intersyndicale se sont réunis à 14h30 à la direction départementale afin de trouver une issue favorable au conflit en cours.

Etaient présents :

- Mr ARCAS, vice-président du CASDIS,
- Mr Christian TURREL, vice-président du CASDIS,
- Colonel Christophe RISDORFER, directeur du SDIS
- Commandant Gilbert ARNAL, chef de service
- Commandant Pascal WINICKI, chef de service
- J Marie NEGRE, Gaspard GRAU, Didier BOSCH, Alain FALCONE, J Yves LAUSSEL, Franck BRITTO, Rachid BAALI, Gilles MERCIER

I- Discussions sur le temps de travail et le régime indemnitaire :

1^{ère} Principe : étude sur le dimensionnement différencié jour/nuit des effectifs au regard du passage en 12h

- La diminution très raisonnable des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels de nuit, participe au passage de spp en régime de 12h, en gagnant en opérationnalité.

Ex : Marx Dormoy/Jean Guizonnier/Béziers

Situation théorique des effectifs

28,0	SP de garde
18,7	2/3 SPP de garde
9,3	1/3 SPV de garde

Cas : diminution de 4 spp la nuit

		effectif nécessaire	effectif réel augmenté de 15%	
4,0	spp en 12h/ jour	11,5	13,2	spp12 par centre
14,7	spp en garde 24h	59,5	68,4	spp24 par centre
9,3	spv en garde 24h			
28	sp garde jour			
24	sp garde nuit			

Conclusion : sur ces 3 CIS, 13 personnels du centre peuvent passer en régime de 12h de jour, sur 7 jours, en équipe non cyclée (à étudier)

2^{ème} principe : régime de travail associé à une augmentation planifiée de l'IAT :

Le principe retenu est avant tout social car il s'agit de prendre en compte l'augmentation de la pénibilité du travail tout au long de la carrière en diminuant le temps de travail progressivement jusqu'à la fin de carrière et en favorisant la prise d'expérience utile et nécessaire en début de carrière, en préservant le pouvoir d'achat des agents, notamment en cours de carrière quand les personnels sont généralement chargés de famille et en ont le plus besoin.

1- Pour les recrues à partir de 2010 :

Années	<30 ans	De 30 à 40 ans	> 40 ans	IAT	A partir de 50 ans (Possibilité de 90 G ou ouverture au régime 12h00)	IAT
2015	98	95	93	8	130 G12	5
2014				7.2		4.8
2013				6.4		4.6
2012				5.6		4.4
				4.8		4.2

2- Pour les personnels recrutés avant 2010 :

Années	< 40 ans (protocole antérieur)	> 40 ans (< au protocole antérieur)	IAT	A partir de 50 ans (Possibilité d'ouverture au régime 12h00)	IAT
2015	95	93	8	130 G12	5
2014	94	92	7.2		4.8
2013	93	92	6.4		4.6
2012	92	91	5.6		4.4
	91	90	4.8		4.2

NB :

Ceux (paragraphes 1 et 2) qui ne souhaitent pas adhérer à cette proposition restent à 90 G24, le taux d'IAT passant progressivement de 4 à 5 selon la colonne de droite

L'acceptation de la proposition se fait pour une période de 3 ans avec tacite reconduction, sauf demande de l'agent de revenir à 90 G taux 5

3- Remarques générales et complémentaires :

-
- Le régime 12h00 est accessible aux plus de 50 ans sur simple demande
- De plus, le régime 12h00 est accessible aux moins de 50 ans sur demande, après étude de dossier et sur avis médical.
- L'augmentation programmée de l'IAT permet de régler le problème des régimes indemnitaires irréguliers.

Conditions du régime 12h00 :

130 G12 → Taux d'IAT 5

II- Autres points ayant été traités avec l'intersyndicale :

1- Audit sur la gestion, le management, les risques psycho sociaux, les régimes indemnitaires et le temps de travail au sein du SDIS (avec prise en compte de la pénibilité au travail pour les spp de plus de 50 ans / Harmonisation et reconnaissance du temps de travail et régimes indemnitaires irréguliers : EN COURS.

NB : Concernant les mesures relatives à la perte des régimes indemnitaires illégaux, il est peut être urgent d'attendre compte tenu de la réforme de la filière annoncée qui abordera certainement les régimes indemnitaires associés → A traiter dans le cadre de l'audit.

2- Spécialités :

Création d'un groupe de travail piloté par le commandant ARNAL, auquel est associé le commandant VERGER, ces 2 officiers étant déjà impliqués depuis plusieurs mois sur les spécialités.

EN COURS (avec réunions de travail pour l'information des chefs de centre et des spécialistes).

.../...

3- Gestion des effectifs opérationnels dans les centres :

Pour éviter les incompréhensions, un groupe de travail sur les effectifs est créé, piloté par le Lt colonel ANSELME et le commandant ROBERT, ce dernier ayant travaillé sur des propositions issues de bonnes pratiques, notamment au CSP Montaubérou : **EN COURS**.

La note de service temporaire sera adaptée et proposée aux syndicats : **EN COURS**.

4- Régime indemnitaire des sous-officiers spp :

Tout d'abord, la mise à niveau des régimes indemnitaires des sous-officiers qui tiennent les fonctions de chef de garde (taux de responsabilité à 16%) et d'adjoint (taux de responsabilité à 15%) est effectuée : **FAIT**.

Ensuite, un stage « adapté » sera proposé aux sous-officiers qui ne sont pas titulaires de la FAE de chef d'agrès mais perçoivent le régime de responsabilité correspondant, afin de régulariser leur situation : **FAIT**.

Les dossiers qui n'entrent pas dans les critères ci avant seront étudiés au cas par cas, avec pour objectif d'être le plus favorable possible aux agents concernés : **PRIS EN COMPTE DANS LE W « HARMONISATION DU TPS DE W »**

5- Harmonisation et adaptation du régime indemnitaire des PATS et des mesures sociales entre les agents du Conseil Général et du SDIS :

Un groupe de travail a été créé relatif à l'harmonisation des régimes indemnitaires des PATS et des mesures sociales entre les agents du Conseil Général et du SDIS (pilotage Lt colonel PROFIT et Joseph GAGLIANO) : **EN COURS**

→ Une étude sera menée sur le déplaçonnement de la prime de vacance conformément à ce qui est fait au conseil général

→ Une étude sera menée sur la mise en place d'un contrat de groupe de mutuelle au profit des agents avec participation de l'employeur concernant santé et prévoyance

→ **ACCORD** sur la possibilité de faire évoluer les ratios promus promouvables

6- Restauration :

Création d'un espace de restauration pour les agents du SDIS, indépendamment des stages de l'école départementale :

- Agrandissement du réfectoire et du patio,
- Prise en compte des demandes de stockage de repas,
- Consultation d'un architecte d'intérieur, etc...

La réfection de l'espace repas du CTA CODIS est d'ores et déjà prévue pour 2012.

La question des tickets restaurant est à traiter avec le COS, son président fera une réponse aux membres de l'intersyndicale.

Le système de restauration actuel dans les CIS fera l'objet d'une évaluation en vue de son amélioration à l'horizon 2013.

7- Mise en place de la « pointeuse » :

Pour les syndicats, le système de gestion automatique des horaires de travail n'est pas une priorité.

Or, il s'agit d'une obligation réglementaire. Toutefois, l'expérimentation actuelle sera limitée à la direction départementale et au groupement ouest. Une évaluation sera effectuée dans le courant 2012 avant de poursuivre son déploiement : c'est donc une décision de gel au niveau actuel pour expérimentation.

8- Contrôle des EPI : ACCORD.

Le contrôle des EPI est mis en place grâce au vote de la modification de l'annexe 5 du règlement intérieur relative au règlement départemental de l'habillement en CASDIS du 6 décembre 2011, après avis favorable des instances représentatives.

9- Formation :

- Le manque de moyens en effectifs de l'école départementale et des groupements en matière de formation est conjointement constaté. Des efforts devront être faits dans ce domaine : **EN COURS**.
- La revalorisation des frais de conférenciers est en cours afin d'atteindre un niveau équivalent aux autres modes de rémunération : **EN COURS**.
- Tout cas particulier relatif à l'accès à un stage de formation peut être étudié en CAP sur demande des syndicats.
- Elaboration des livrets de formation → Mise à jour de la base de données informatique qui permettra de déboucher sur les livrets informatique / Délai 2 à 3 mois puis mise en place du livret papier / **EN COURS**.
- Création dans l'organigramme d'un poste de PATS adjoint au chef du service formation chargé de la formation des PATS : **EN COURS**.
- FAE chefs de groupe pour 2012 : **ACCORD**.

10- Notation et critères de nomination : ACCORD.

Le guide annuel de la notation sera modifié en précisant que la répartition des différents avis est donnée à titre indicatif (sans obligation de la suivre).

Le chef de centre ou de service prend l'avis de ses chefs de garde ou de bureau pour l'élaboration de la notation dont il conserve toutefois la responsabilité (chef de garde ou de bureau consulté obligatoirement par écrit).

Application du niveau un et du niveau deux pour l'élaboration du tableau d'avancement.

11- Chefs de groupes dans les centres mixtes :

Fonction tenue en priorité par des SPP : **ACCORD.**

12- Encadrement de la garde dans tous les centres de SPP : ACCORD.

Centre 24/48 Montpellier Béziers Sète → 1 chef de garde (RI16 si adj) et un adjoint (RI15 si adj) et un n°3 adjudant, chef de groupe (RI 14 ou 15), par équipe de garde

Autres centre 24/48 → 1 chef de garde (RI16 si adj) et un adjoint adjudant (RI15) par équipe de garde

Centre 12h00 → 1 chef de garde (RI16 si adj) et un adjoint adjudant, chef de groupe (RI15) pour l'ensemble du centre.

13- Communication sur l'avancement des projets de nouvelles constructions : ACCORD.

14- Communication sur l'avancement du projet du Grand Montpellier : ACCORD.

15- Utilisation des VL de service → Application du RI : ACCORD.

16- Charte du dialogue social : A RELANCER ET FINALISER.

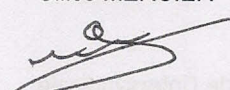
Le présent PV vaut accord des parties en attente du protocole d'accord global qui prendra également en compte les recommandations de l'audit en cours dont les conclusions seront connues fin avril 2012.

Pour l'intersyndicale :

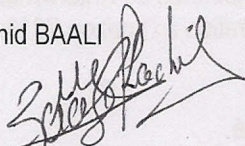
Didier BOSCH



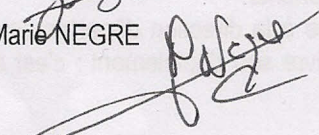
Gilles MERCIER



Rachid BAALI



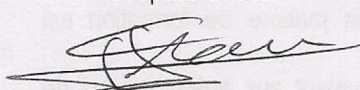
J Marie NEGRE



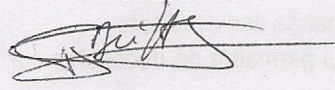
Alain FALCONE



Gaspard GRAU



Franck BRITTO

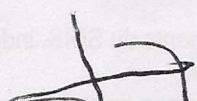


J Yves LAUSSEL

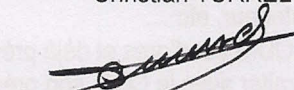


Pour le SDIS :

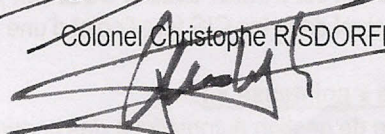
Jean ARCAS



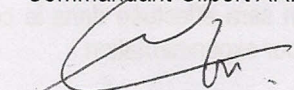
Christian TURREL



Colonel Christophe RSDORFER



Commandant Gilbert ARNAL



Commandant Pascal WINNICKI

